



Division des droits des Palestiniens

Septembre 2008
Volume XXXI, Bulletin n° 9

Bulletin

Sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Le Nicaragua demande à faire partie du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.....	3
II. La mission d'établissement des faits de haut niveau à Beit Hanoun présente son rapport final.....	3
III. Le Conseil de sécurité entend un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.....	6
IV. Le Secrétaire général fait paraître un rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine.....	11
V. Le Conseil des droits de l'homme adopte une résolution sur les événements de Beit Hanoun.....	17
VI. Le Comité spécial de liaison se réunit à New York.....	18
VII. Le Quatuor publie une déclaration.....	20
VIII. Le Conseil de sécurité tient une réunion sur les colonies de peuplement israéliennes.....	22
IX. Le Rapporteur spécial présente son rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés.....	32

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) (<http://unispal.un.org>).

I. Le Nicaragua demande à faire partie du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

La lettre contenant sa demande, datée du 7 juillet 2008, a été adressée par la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, María Rubiales de Chamorro, au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Paul Badji (A/62/951, annexe). L'Assemblée générale a fait droit à cette demande d'adhésion le 11 septembre 2008 (GA/10740).

J'ai l'honneur de vous écrire en référence au statut du Nicaragua au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que vous présidez si honorablement.

Le Nicaragua a toujours adopté des positions favorisant les droits inaliénables du peuple palestinien que le Comité soutient. Il est favorable à un règlement juste de la question palestinienne et, depuis un certain temps, notre pays participe au Comité en qualité d'observateur.

Sachant que le Nicaragua a toujours soutenu les droits inaliénables du peuple palestinien et compte tenu de l'intérêt que le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales de mon pays accorde à cette question, je vous écris pour vous informer de notre souhait de devenir membre à part entière du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir présenter cette demande conformément à la pratique et aux procédures établies au sein du Comité.

II. La mission d'établissement des faits de haut niveau à Beit Hanoun présente son rapport final

À sa troisième session extraordinaire, le 15 novembre 2006, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution S-3/1, dans laquelle il demandait qu'une mission d'établissement des faits de haut niveau se rende à Beit Hanoun (Gaza), à la suite des opérations militaires israéliennes qui s'y étaient déroulées autour du 8 novembre 2006. Le Président du Conseil a désigné l'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud) et le professeur Christine Chinkin (Royaume-Uni) pour effectuer cette mission. Le 1^{er} septembre 2008, la mission a présenté son rapport final, à l'issue de sa visite à Beit Hanoun en mai 2008 (A/HRC/9/26). Ses conclusions et recommandations sont reproduites ci-après (pour le rapport intérimaire, voir A/HRC/5/20).

...

72. La mission exprime sa sympathie à toutes les victimes du bombardement de Beit Hanoun du 8 novembre 2006. Cette agression a causé la mort d'êtres humains, infligé d'horribles lésions physiques et mentales, déchiré des familles, détruit des maisons, fait disparaître des moyens de subsistance et traumatisé une population. Ses séquelles ont aggravé ses effets. Le courage des victimes dans l'adversité persistante de leur sort mérite notre admiration. Leur retour à la normale n'est pas

aidé par les incursions qui se poursuivent dans Beit Hanoun, notamment pendant la nuit qui a suivi le séjour de la mission dans la ville.

73. La mission exprime une fois encore ses regrets que le Gouvernement israélien ait décidé de lui refuser toute coopération. Israël estime que le mandat dont elle est chargée est marqué d'un parti pris contre lui. C'est une question qui relève du Conseil. La mission n'en a pas moins fait de grands efforts pour accomplir son mandat de façon aussi équilibrée que possible. L'interdiction effective qui lui a été faite de se rendre en Israël et d'y rencontrer les protagonistes israéliens (y compris les victimes des roquettes Qassam dans le sud) est en elle-même un obstacle à l'équilibre que réclame Israël. La mission exprime sa sympathie à toutes les personnes qui ont été touchées par les attaques de roquettes dans le sud d'Israël.

74. Le bombardement de Beit Hanoun et ses prolongements s'inscrivent dans le contexte plus large du conflit dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. L'occupation reste la cause profonde de la situation affligeante que la mission n'a fait que présenter à grands traits dans le présent rapport. La cessation des hostilités entre Israël et les militants palestiniens annoncée en juin 2008 a été un événement encourageant. La mission insiste sur le fait que la marche vers la paix doit se faire dans le cadre du droit international et être guidée par le respect de la Charte des Nations Unies, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle attire l'attention de toutes les parties au conflit sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui oblige à tenir compte des besoins particuliers des femmes après des situations de conflit et de faire participer les femmes au règlement des différends et à l'instauration d'une paix durable.

75. Les violences dont Gaza et le sud d'Israël ont été le théâtre ont provoqué d'innombrables violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le non-respect par les deux parties des règles applicables aux conflits a non seulement provoqué des incidents comme celui de Beit Hanoun, mais compromis aussi le respect des lois de la guerre et des droits de l'homme dans d'autres conflits. La population de Gaza doit bénéficier de la protection que prévoit le droit international, surtout la Convention IV de Genève. L'armée israélienne doit placer le souci des conséquences du recours à la force pour les civils au centre des décisions qu'elle prend et des activités qu'elle mène dans les territoires palestiniens occupés. L'armée israélienne (qui est seule à connaître les faits pertinents) n'ayant pas donné d'explications fondées, la mission doit conclure qu'il est possible que le bombardement de Beit Hanoun constitue un crime de guerre tel que le définit le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. De la même manière, elle a clairement fait savoir aux instances les plus élevées du Hamas que les tirs de roquettes contre la population civile d'Israël devaient cesser. Ceux qui exercent une autorité à Gaza ont non seulement l'obligation en droit international humanitaire de respecter les règles de ce droit qui portent sur la protection des civils, mais aussi le devoir de veiller à ce que ces règles soient respectées par autrui.

76. L'autorité du droit est l'une des victimes du bombardement de Beit Hanoun. Personne n'a eu à répondre d'une opération qui a fait 19 morts et bien plus de blessés. La réponse israélienne, c'est-à-dire une enquête militaire interne pour l'essentiel secrète, est absolument inacceptable du point de vue légal comme du point de vue moral. La mission constate qu'Israël a adopté la même attitude à l'égard d'autres morts provoquées par son armée, avec des résultats analogues. Que les pertes subies à Beit Hanoun aient eu pour cause une erreur, un comportement

irresponsable, une négligence criminelle ou un acte délibéré, la mission répète que les personnes qui en sont responsables doivent avoir à en répondre. Il n'est pas trop tard pour mener une enquête indépendante, impartiale et transparente sur le bombardement; la mission rappelle d'ailleurs qu'il y a d'autres cas dans lesquels les tribunaux ont ordonné à l'armée israélienne de faire enquête sur les morts qu'elle avait causés parmi les civils. La mission se félicite de cette intervention des tribunaux. On ne peut attendre la paix pour que justice soit faite. Au contraire, aucune paix durable et sûre ne peut s'édifier sur l'impunité et le déni de justice.

77. Comme la mission l'a répété avec insistance (y compris devant les représentants du Hamas), ceux qui tirent des roquettes contre des civils israéliens ne sont pas moins responsables de leurs actes que l'armée israélienne (A/HRC/5/20, par. 19).

78. La responsabilité comprend l'offre de recours et de réparation aux victimes. À l'heure actuelle, Israël n'a offert ni l'un ni l'autre, alors qu'il a reconnu être responsable de l'agression. Le message très clair que les victimes et les survivants ont adressé à la mission et au Conseil est qu'ils veulent avant tout que justice soit faite. Le présent rapport expose certains des obstacles que rencontrent les victimes qui réclament justice. La mission demande à Israël de faire disparaître ces obstacles mais elle estime que les victimes ne devraient pas être obligées de se battre pour obtenir réparation devant les tribunaux israéliens quand ceux-ci reconnaissent tous que l'État a infligé un préjudice à des personnes physiques. La mission recommande que l'État d'Israël verse sans retard une indemnisation adéquate aux victimes. Devant l'ampleur de l'agression qu'a subie une petite ville, la mission recommande également qu'outre les indemnisations versées aux particuliers, Israël offre à la ville de Beit Hanoun une réparation pouvant prendre la forme d'un mémorial en hommage aux victimes qui répondra aux besoins des survivants. Parmi les possibilités qui s'offrent, on peut citer la création d'équipements médico-sanitaires, par exemple un centre de physiothérapie actuellement tout à fait nécessaire.

79. Le sort des victimes et des survivants du bombardement reste déplorable, comme la mission a pu s'en rendre compte. Israël, le Hamas et l'Autorité palestinienne ont à l'égard des victimes des obligations qui relèvent des droits de l'homme. Pourtant, la plupart des violations actuelles ont pour cause l'action ou l'inaction d'Israël. La mission demande à ce pays d'honorer ses obligations à l'égard de la population de Beit Hanoun et, plus généralement, de la population de la bande de Gaza occupée, de respecter et protéger les droits de l'homme et d'en permettre l'exercice. L'un des grands obstacles à cet exercice est le maintien d'un blocus qui limite les possibilités qu'ont les particuliers d'atteindre un niveau de vie suffisant pour eux-mêmes et les membres de la famille, et les capacités qu'ont les autorités locales d'assurer les services essentiels. Au centre des besoins des victimes, il y a la nécessité d'accéder aux services de santé. Israël doit dorénavant s'abstenir d'empêcher les victimes d'y accéder, que ce soit en restreignant l'entrée des produits et des personnels de santé à Gaza ou en limitant les possibilités qu'ont les victimes de quitter Gaza pour se faire soigner ailleurs.

80. Le Conseil a demandé à la mission de faire des recommandations sur les moyens de protéger les civils palestiniens de toute nouvelle agression israélienne. Des recommandations précises ont été faites à cet égard dans le rapport précédent de la mission, qui les renouvelle ici. À son avis, l'un des moyens les plus efficaces et les plus rapides de protéger les civils palestiniens de toute nouvelle agression

israélienne est d'insister sur le respect du droit et la responsabilisation des personnes. Nous avons constaté que même si l'enquête israélienne sur le bombardement de Beit Hanoun laissait à désirer, elle avait amené à cesser d'utiliser l'artillerie contre Gaza, une des causes principales des morts et des blessures de civils dans le territoire. Le fait de savoir que leurs actes seront examinés par une autorité indépendante dissuaderait fortement les membres de l'armée israélienne de risquer la vie des civils.

81. Pendant la conférence de presse par laquelle s'est conclu son séjour à Gaza, la mission fait savoir que la communauté internationale ne jouait pas le rôle qui lui incombait face aux souffrances du peuple de Gaza, en particulier en gardant un silence lourd de complicité. S'efforçant d'accomplir son mandat, la mission s'est aperçue que toutes les parties intéressées avaient des positions fondées non pas sur des principes mais sur des objectifs politiques. Leur réaction durant les violations des droits de l'homme subies par les civils en Israël et dans les territoires palestiniens occupés doit être le motif principal de l'action des membres du Conseil et des autres parties qui ont une influence dans la région.

82. Pour terminer, la mission tient à remercier tous ceux qui ont facilité son séjour à Beit Hanoun, en particulier le Gouvernement égyptien et l'UNRWA. Elle exprime également sa gratitude et sa profonde admiration à ceux qui travaillent avec la population de Gaza, notamment les organisations non gouvernementales, les militants des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies.

III. Le Conseil de sécurité entend un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 septembre 2008, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits de son intervention sont reproduits ci-après. Pour le procès-verbal de la séance, voir S/PV.5974.

Dix mois après la reprise des négociations à Annapolis, et alors qu'il reste un peu plus de trois mois avant la fin de l'année, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à la croisée des chemins. Bien qu'il y ait une certaine évolution positive, il existe également plusieurs facteurs préoccupants. Il faut que des progrès décisifs vers la paix soient réalisés au cours de la période importante qui va commencer.

Les négociations bilatérales entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine se sont poursuivies. La Ministre des affaires étrangères d'Israël, M^{me} Livni, et le négociateur principal palestinien, M. Qoreï, se sont rencontrés en présence de la Secrétaire d'État Rice le 26 août. Le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert se sont rencontrés le 31 août, puis le 16 septembre, avant que le Premier Ministre Olmert quitte ses fonctions. Jusqu'à présent, il semble qu'aucun accord n'ait été conclu sur les questions essentielles. Cependant, il semble également qu'il y ait eu des débats de fond, sur lesquels il convient de s'appuyer en poursuivant des négociations intenses.

Hier, les membres du parti Kadima ont choisi pour nouveau dirigeant l'actuelle Ministre des affaires étrangères, M^{me} Livni, qui a annoncé son intention de former un nouveau gouvernement israélien. Nous espérons que les négociations se

poursuivront très prochainement et que toutes les parties respecteront leurs engagements pris à Annapolis et au titre de la Feuille de route.

En dépit des incertitudes qui règnent autour du processus politique, il existe un succès très peu connu : le processus progressif mais systématique d'autonomisation palestinienne qui se déroule en Cisjordanie sous la direction du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad. Ces efforts palestiniens sont incomplets et imparfaits et se heurtent à de nombreux obstacles, mais sont bien réels. Ils témoignent de la détermination de mettre en place les institutions d'un futur État palestinien en dépit du conflit non réglé.

L'Autorité palestinienne poursuit ses efforts pour mettre en œuvre son plan de sécurité. Celui-ci comprend des mesures contre les militants conformément aux obligations de la phase I de la Feuille de route. Par exemple, je me suis rendu à Naplouse à la fin du mois d'août et j'ai constaté que la ville avait retrouvé la stabilité et était revenue à une vie relativement normale. Plusieurs groupes militants ont été démantelés, et les hommes armés ne sont plus dans la rue. La contrebande a été fortement réduite. L'ordre a été rétabli et, avec lui, s'est amorcée la reprise de la vie économique. Cette évolution se manifeste également dans de nombreuses autres villes que l'Autorité palestinienne administre en Cisjordanie.

Pendant la période examinée, par exemple, la police de l'Autorité palestinienne a fait des incursions près de Hébron et a arrêté 55 Palestiniens accusés de trafic de drogue et d'armes, et le Premier Ministre Fayyad m'a informé que la priorité absolue de son gouvernement était d'améliorer encore davantage les conditions sécuritaires. Les donateurs ont manifesté leur appui aux efforts de l'Autorité : ce mois-ci, un accord conjoint a été conclu entre l'Allemagne et l'Autorité palestinienne pour la création de 55 nouveaux commissariats de police en Cisjordanie.

Poursuivant sa réforme et son plan de développement, l'Autorité palestinienne a également fait des progrès notables dans d'autres domaines, notamment les finances publiques et le lancement de projets de microfinancement. Les procédures budgétaires et de planification sont davantage intégrées. Ces efforts seront mis en avant, lorsque le Comité de liaison ad hoc se réunira le 22 septembre à New York. Cependant, des obstacles considérables demeurent. Les rapports de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international décrivent une situation économique stagnante, qui résulte des restrictions constantes à la liberté de circulation et à la liberté d'accès.

L'Autorité palestinienne fait également face à une crise de liquidités imminente en raison d'une insuffisance de fonds et d'une capacité d'emprunt insuffisante pour payer les salaires, à moins qu'elle n'obtienne un appui budgétaire complémentaire en octobre. Malgré les récents transferts de fonds effectués par les donateurs, l'écart fiscal d'environ 400 millions de dollars annoncé précédemment pour le quatrième trimestre de 2008 persiste. Nous exhortons donc les donateurs qui n'ont pas encore donné suite à leurs promesses à le faire de toute urgence.

Le nombre de victimes faites par les affrontements violents du mois dernier est l'un des plus bas de ces dernières années, ce qui témoigne de l'amélioration de la sécurité. Il y a néanmoins eu plusieurs accrochages entraînant la mort de deux Palestiniens, y compris un enfant, faisant 128 blessés palestiniens, dont 84 enfants, outre les 11 Israéliens blessés au cours de la période à l'examen, y compris un

enfant. Trente pour cent des blessures dont souffrent les Palestiniens sont dues au gaz lacrymogène et à des balles d'acier recouvertes de caoutchouc, qui ont été tirées pendant les protestations publiques contre la barrière dans les villages de Nil'in et Bil'in.

Je suis heureux de noter que le Gouvernement israélien a libéré 198 prisonniers palestiniens le 25 août, en guise de geste de bonne volonté à l'égard du Président Abbas avant le début du Ramadan. Les Forces de défense israéliennes ont démantelé un poste de contrôle dans le centre de la Cisjordanie, permettant ainsi à plus de 40 000 Palestiniens vivant dans une enclave entourée par la barrière de se rendre à Ramallah et d'en revenir sans retard.

Il reste toutefois plus de 600 obstacles à la libre circulation à travers la Cisjordanie, avec notamment une moyenne hebdomadaire de 65 postes de contrôle volants. L'action menée à ce jour pour diminuer les bouclages n'est pas suffisante pour permettre à l'Autorité palestinienne de déployer des efforts sur les fronts sécuritaire et économique. Le représentant du Quatuor, M. Blair, a indiqué, au cours de sa récente visite dans la région, qu'il était nécessaire que ces points de contrôle fonctionnent efficacement avant leur élimination éventuelle; il est clair que des progrès insuffisants ont été faits à cet égard. À titre d'illustration des problèmes qui persistent aux postes de contrôle, un enfant est mort-né à un poste de contrôle le 4 septembre. Les soldats des Forces de défense israéliennes ont contraint sa mère, qui était déjà en travail, à attendre plus d'une heure alors qu'elle tentait d'atteindre un hôpital à Naplouse.

La violence commise par les colons s'est intensifiée ce mois-ci, avec notamment, le 13 septembre, l'attaque d'un village palestinien par un groupe de colons israéliens armés venus de la colonie de peuplement de Yitzhar, qui ont tiré sur les résidents, détruit et saccagé leurs biens et les terres de culture. Nous notons que le Gouvernement israélien a condamné cette violence barbare, que ne peut justifier l'attaque commise précédemment par un Palestinien dans la colonie de peuplement, au cours de laquelle un enfant israélien a été blessé. Toutefois, des mesures crédibles pour traduire en justice les auteurs de ces crimes font défaut; elles sont pourtant essentielles.

Les activités de peuplement se poursuivent à travers la Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les constructions se poursuivent dans la majorité des quelque 120 colonies des deux côtés de la barrière. Un appel d'offres supplémentaire a été lancé le 7 septembre pour 32 unités supplémentaires à Beitar Illit dans le bloc Gush Etzion, près de Bethléem. Aujourd'hui, les Forces de sécurité israéliennes auraient évacué des colons de l'avant-poste de peuplement de Yad Ya'ir, en Cisjordanie.

Le Secrétaire général a affirmé à maintes reprises que toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, allaient à l'encontre de la quatrième Convention de Genève et des engagements qu'Israël a contractés au titre de la Feuille de route et du processus d'Annapolis. Ses appels répétés, ainsi que ceux du Quatuor dans son ensemble, n'ont pas produit d'effet sensible. Corriger cette situation inacceptable devrait figurer au premier rang des priorités de tout nouveau Gouvernement israélien.

Les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est restent fermées sur ordre d'Israël, contrairement à ce qui est prévu dans la Feuille de route. La construction de la barrière se poursuit autour de Jérusalem-Est et au sein de la Cisjordanie sans

suivre le tracé de la Ligne verte, contrairement à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le Secrétaire général suit également de près l'évolution de la situation concernant le site de la Porte Mughrabi dans la vieille ville de Jérusalem et encourage toutes les parties à coopérer au processus en cours sous l'égide de l'UNESCO, et à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale.

Je passe maintenant à la situation à Gaza, où l'ONU poursuit ses efforts pour remédier à la situation humanitaire, politique, sécuritaire et des droits de l'homme complexe qui sous-tend la crise actuelle.

La sécurité est le seul domaine porteur de nouvelles positives : le cessez-le-feu a persisté pendant la période considérée. Le Hamas a déployé des efforts pour empêcher les tirs de roquettes et de mortiers vers Israël et, au cours de la période à l'examen, deux roquettes et un mortier ont été tirés. On n'a fait état d'aucune incursion ou attaque aérienne des Forces de défense israéliennes au cours de cette période. Elles ont réagi aux tirs de roquettes isolés en fermant momentanément les points de passage. Un Palestinien a été blessé par les Forces de défense israéliennes dans le sud de la bande Gaza.

Sur tous les autres fronts, il y a peu d'éléments positifs à annoncer. La situation humanitaire demeure très sombre en raison des bouclages constants. Le point de passage de Rafah a été ouvert pendant deux jours à la fin d'août; les patients et les hommes d'affaires munis de permis sont autorisés à traverser le point de passage d'Erez. Pour le reste, la circulation vers et à partir de la bande de Gaza reste très restreinte. Pendant la période considérée, les importations ont diminué de 21 % par rapport aux quatre semaines précédentes. Même si le nombre de camions transportant du ciment a presque doublé, cela représente seulement un faible pourcentage de la demande du marché. L'importation de tous les types de carburants reste en deçà des niveaux précédents, notamment le diesel et le pétrole, ce qui perturbe la fourniture de services essentiels tels que l'électricité et l'eau.

Les projets prioritaires de l'ONU à Gaza – point que le Secrétaire a soulevé avec le Premier Ministre Olmert – restent au point mort en raison de la pénurie de matériaux, notamment de ciment, dans la bande de Gaza. D'autres articles essentiels, tels que les pièces de rechange nécessaires à l'entretien dans les secteurs de la santé publique et de l'infrastructure de l'eau, les matériaux industriels bruts, le mobilier, l'électronique et les uniformes scolaires, ont été autorisés à entrer dans Gaza en quantités très limitées. La pénurie de matériaux bruts, conjuguée à l'interdiction totale des exportations, explique pourquoi plus de 95 % de l'industrie locale de Gaza est fermée. Nous continuons d'appuyer tous les efforts visant à garantir l'ouverture contrôlée des points de passage grâce à la présence de l'Autorité palestinienne.

Les actions du Hamas aggravent les problèmes auxquels se heurte la population de Gaza, divisant de plus en plus les institutions palestiniennes et l'Autorité palestinienne elle-même et interrompant la fourniture de services de base. Suite aux décisions du Hamas de remplacer les directeurs et directeurs adjoints d'école par du personnel affilié au Hamas et de transférer des milliers d'enseignants dans de nouvelles écoles, une grève des enseignants a entraîné des perturbations majeures dans le secteur de l'éducation depuis le début de l'année scolaire, le 24 août. Le 30 août, des agents sanitaires se sont joints à cette grève après le

licenciement d'un certain nombre d'employés dans ce secteur, ce qui a contraint des hôpitaux à différer les opérations chirurgicales non strictement nécessaires et de nombreux centres sanitaires à fermer ou interrompre leurs services. Selon certaines informations, le Hamas aurait accompagné des médecins jusqu'aux hôpitaux où ils travaillent en les menaçant avec une arme à feu, afin qu'ils assurent la continuité des services essentiels. Malgré les efforts actifs que mon bureau a déployés pour régler cette crise et assurer le bien-être de la population, le refus du Hamas de rétablir le statu quo ante bloque la situation.

La violence entre les factions palestiniennes au cours de la période à l'examen a entraîné la mort de 14 personnes, y compris deux enfants, et fait 52 blessés. La plupart des victimes ont été touchées les 15 et 16 septembre à Gaza pendant les affrontements armés opposant les forces de sécurité, les militants affiliés aux autorités du Hamas et les membres d'un clan armé, après qu'un membre de ce clan fut tenu pour responsable de la mort d'un policier du Hamas.

Il est clair que la seule manière de commencer à aborder cette crise générale, et de jeter les bases d'une solution à deux États, est d'assurer la réunification pacifique de Gaza avec la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime en permettant au processus de paix d'avancer. Dans ce contexte, l'Égypte a entamé un processus de consultations avec chacune des factions palestiniennes pour formuler une proposition qui servirait de programme national commun, et les efforts déployés par l'Égypte ont été fortement appuyés à la réunion des ministres des affaires étrangères organisée par la Ligue des États arabes au Caire le 9 septembre. L'ONU se félicite vivement de cette initiative importante, qu'elle appuie.

Nous continuons également d'appuyer les efforts déployés par l'Égypte pour obtenir la libération du caporal israélien Gilad Shalit, emprisonné depuis plus de 24 mois, et un certain nombre de prisonniers palestiniens dont la situation n'évolue pas.

...

Pour ce qui est de l'avenir, un certain nombre de réunions importantes auront lieu dans les prochains jours sur l'initiative du Secrétaire général afin d'évaluer le processus de paix et de définir les orientations futures : le Comité spécial de liaison se réunira lundi prochain et le Quatuor le 26 septembre; les membres du Quatuor se rendront à un *iftar* avec les partenaires arabes. Le Secrétaire général s'emploiera à veiller à ce que ces réunions consolident les progrès réalisés et définissent les domaines à améliorer – pour ce qui est des négociations israélo-palestiniennes à proprement parler, des efforts pour aboutir à la réconciliation palestinienne, et de la situation fondamentale sur le terrain dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que de la situation générale de la région. Nous devons continuer à rechercher un accord sur toutes les questions fondamentales conformément au calendrier convenu à Annapolis. Sur la base de ce cadre et des décisions prises lors de la dernière réunion du Quatuor en mai, le Quatuor examinera la marche à suivre et les prochaines mesures à prendre dans le cadre de l'appui international au processus quand il se réunira la semaine prochaine.

Le Secrétaire général continuera à œuvrer en faveur de l'application du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité en vue de concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

IV. Le Secrétaire général fait paraître un rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine

Le rapport du Secrétaire général (A/63/368-S/2008/612) en date du 22 septembre 2008, soumis en application de la résolution 62/83 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2007, porte sur la période allant de septembre 2007 à septembre 2008. Les observations du Secrétaire général sur l'état actuel du conflit israélo-palestinien et sur les efforts menés au niveau international pour relancer le processus de paix sont reproduites ci-après :

...

5. Durant la période considérée, de nouvelles perspectives de règlement pacifique de la question de Palestine sont apparues, avec le lancement du processus d'Annapolis et des négociations bilatérales régulières entre Israël et les Palestiniens. Cela étant, la situation sur le terrain en Israël et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est demeurée difficile et a entravé les efforts politiques visant à concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Dans la bande de Gaza, en particulier, les actes de violence se sont poursuivis et la crise humanitaire s'est aggravée.

6. La Conférence d'Annapolis, organisée sous les auspices des États-Unis le 27 novembre 2007 avec la participation de tous les principaux intéressés, a donné un nouvel élan à la recherche d'un règlement juste, final et global de la question de Palestine. Le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, ont présenté un accord conjoint par lequel ils s'engagent à entamer immédiatement et en toute bonne foi des négociations bilatérales en vue de conclure un traité de paix qui réglerait toutes les questions en suspens avant la fin de 2008. Les deux dirigeants se sont aussi engagés à mettre en œuvre leurs obligations respectives dans le cadre de la Feuille de route et à créer un mécanisme trilatéral, dirigé par les États-Unis, pour assurer un suivi de la mise en œuvre.

7. Les équipes de négociation israélienne et palestinienne ont mené des négociations bilatérales régulières, dirigées par la Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni et le négociateur en chef palestinien Ahmed Qureia, et dont la teneur est restée confidentielle. Des équipes techniques ont également tenu des réunions en marge des négociations bilatérales. Le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas ont pour leur part continué à se rencontrer régulièrement.

8. Je note avec satisfaction les efforts diplomatiques menés par les parties. Je tiens également à rendre hommage aux États-Unis pour avoir pris l'initiative d'organiser la conférence d'Annapolis. La communauté internationale s'est ralliée pour appuyer les négociations bilatérales entre Israéliens et Palestiniens. Le Quatuor a trouvé un souffle nouveau et j'ai été heureux de prendre part aux réunions qu'il a tenues à New York en septembre 2007, à Washington le 26 novembre 2007, la veille de la conférence d'Annapolis, à Paris le 17 décembre 2007, à Londres le 2 mai 2008 et à Berlin le 24 juin 2008.

9. Je note avec satisfaction et salue l'action menée par la Ligue des États arabes et plusieurs pays arabes pour faire aboutir les efforts déployés au cours des derniers mois dans la région en faveur de la paix. Lors de son sommet annuel tenu à Damas les 29 et 30 mars, la Ligue des États arabes s'est déclarée préoccupée par l'évolution

de la situation sur le terrain mais elle a réaffirmé l'Initiative de paix arabe, qui demeure un élément central de la recherche d'un règlement pacifique de la question de Palestine.

10. L'ONU a maintenu son engagement au niveau politique. Le Secrétariat a présenté au Conseil de sécurité des exposés sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, mensuellement et chaque fois que la situation nécessitait de l'informer au plus vite, comme cela a été le cas à plusieurs reprises durant la période considérée. J'ai continué à prendre part aux réunions d'un Quatuor redynamisé et j'attends avec plaisir la réunion du Quatuor à New York que j'organiserai en marge du débat général, également en conjonction avec une réunion du Comité spécial de liaison et des consultations avec nos partenaires arabes.

11. Malheureusement, les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens – et entre Palestiniens – se sont poursuivis durant la période considérée. Au total, 35 Israéliens, dont 4 enfants, et 600 Palestiniens, dont 87 enfants, ont perdu la vie entre le 1^{er} septembre 2007 et le 19 août 2008 lors d'incidents liés au conflit.

12. Certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route durant la période considérée. Je note avec satisfaction que l'Autorité palestinienne, sous la direction du Premier Ministre Salam Fayyad, a fait des progrès importants pour ce qui est d'imposer l'ordre public, et notamment désarmer et arrêter les militants, durant la période considérée. Les Forces de sécurité palestiniennes ont été redéployées à Djénine et Naplouse, y compris des membres du personnel formés et équipés en Jordanie avec l'appui du Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité, et des opérations de sécurité palestiniennes se poursuivent également ailleurs en Cisjordanie. Le 24 juin 2008, la communauté internationale a offert son soutien pour renforcer davantage le secteur de la sécurité et l'appareil judiciaire palestiniens lors de la Conférence de Berlin pour le soutien de la sécurité civile et de l'État de droit palestiniens organisée par l'Allemagne. Le Quatuor a exprimé son appui à l'égard des résultats de la conférence et demandé que les projets convenus et l'appui solide des donateurs soient rapidement mis en œuvre afin de renforcer la capacité du secteur de la police et de la justice palestiniennes. En outre, il a instamment demandé la coopération israélo-palestinienne à cet égard et souligné l'importance de l'acheminement sans entrave de l'assistance en matière de sécurité destinée à l'Autorité palestinienne. À cet égard, je note avec satisfaction les efforts faits par Israël pour faciliter la réouverture de 12 postes de police palestiniens en Cisjordanie au cours des derniers mois. Toutefois, je constate avec regret que les incursions des Forces de défense israéliennes dans les villes de Cisjordanie se sont poursuivies à un rythme régulier.

13. Les actes de violence se sont poursuivis en Israël. Un attentat-suicide à la bombe a été perpétré dans la ville israélienne de Dimona le 4 février 2008. J'ai condamné cette attaque terroriste contre des civils. J'ai aussi condamné énergiquement l'attentat qui a fait huit morts dans un séminaire juif à Jérusalem le 6 mars 2008. De même, j'ai condamné les attaques au bulldozer perpétrées à Jérusalem les 2 et 22 juillet 2008.

14. Je déplore également la poursuite de l'expansion des colonies en Cisjordanie par le Gouvernement israélien, qui entrave le processus politique bilatéral. La poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, contrevient au droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité, à la quatrième Convention de Genève, aux obligations qui incombent à Israël au titre de

la Feuille de route, et aux engagements qu'il a pris à la conférence d'Annapolis. J'ai demandé à Israël de geler toutes ses activités de peuplement, y compris celles dues à la « croissance naturelle », de démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001 et de rouvrir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, et j'ai insisté sur le fait que l'arrêt de l'expansion des colonies est un préalable à la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant.

15. La construction du mur s'est également poursuivie dans le territoire palestinien occupé; ces travaux ne suivent pas la Ligne verte et contreviennent à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004. Je note encore une fois avec regret que le tracé de la barrière entraîne la confiscation de terres palestiniennes et isole les communautés et les terres agricoles palestiniennes. En application des dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, j'ai poursuivi mes efforts en vue de faire établir le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, avec la création et l'entrée en service du Bureau du Registre des dommages à l'Office des Nations Unies à Vienne et la tenue de la première réunion des membres de son conseil.

16. Le 17 décembre 2007, une importante réunion de donateurs s'est tenue à Paris en vue d'appuyer le processus d'Annapolis et d'accorder une aide financière à l'Autorité palestinienne pendant les trois années à venir. Les donateurs se sont félicités du Plan palestinien de réforme et de développement présenté par le Premier Ministre Fayyad et se sont engagés à fournir un montant de 7,7 milliards de dollars. Deux nouveaux mécanismes de financement ont été lancés en 2008 pour faciliter la mise en œuvre du Plan, le fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et le Mécanisme européen d'aide à la Palestine.

17. Le gouvernement du Premier Ministre Fayyad a également pris d'importantes mesures de réforme économique et budgétaire qui ont permis de limiter la masse salariale de l'Autorité palestinienne et de relancer le processus budgétaire. Le 2 mai, le Comité spécial de liaison s'est réuni à Londres pour évaluer les progrès accomplis dans le développement des institutions et de l'économie palestiniennes depuis sa réunion précédente en septembre 2007. La communauté des donateurs a répondu aux efforts de réforme des Palestiniens et généreusement fourni plus de 1,1 milliard de dollars à l'Autorité palestinienne au titre de l'appui budgétaire entre le début de 2008 et le mois d'août. L'Autorité avait cependant de nouveaux déficits budgétaires à combler. J'ai demandé aux donateurs qui ne l'ont pas encore fait d'honorer les promesses faites à la Conférence de Paris de fournir un appui budgétaire pour combler un déficit de 400 millions de dollars pour la période allant d'août à décembre 2008.

18. La Conférence palestinienne sur l'investissement organisée par le Premier Ministre Fayyad s'est tenue à Bethléem du 21 au 23 mai 2008. Des centaines de représentants étrangers et des sociétés palestiniennes y ont pris part. Le Premier Ministre Fayyad a annoncé que les investisseurs avaient promis de financer des projets de développement d'entreprises à hauteur de 1,4 million de dollars. Au début du mois, le 13 mai, le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, avait annoncé un train de mesures visant à stimuler le développement économique, à assouplir les restrictions imposées aux déplacements et à l'accès, à développer 60 % de la Cisjordanie dans la zone C et à renforcer les capacités des Palestiniens en matière de sécurité. M. Blair continue d'assurer le suivi de son plan.

19. Malheureusement, le Gouvernement israélien n'a pas sensiblement assoupli le régime de bouclage en Cisjordanie. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre des obstacles imposés par Israël aux déplacements palestiniens en Cisjordanie a augmenté de 532 en août 2007 à 608 en date du 18 août 2008, ce qui a eu des répercussions négatives sur le plan politique et économique.

20. L'économie palestinienne stagnait et demeurait exsangue, mettant l'Autorité palestinienne sur la voie d'une dépendance grandissante à l'égard de l'aide. Face à la stagnation économique et à la croissance démographique, le revenu par habitant continue de diminuer. Selon les estimations du Fonds monétaire international, le produit intérieur brut n'a augmenté que de 0,5 % environ en valeur réelle en 2007. Si l'on en croit les résultats du premier trimestre 2008, la croissance a été légèrement négative. Le chômage demeure élevé en Cisjordanie et à Gaza.

21. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007, les attaques à la roquette et au mortier lancées depuis Gaza contre des civils israéliens se sont intensifiées. Je condamne les tirs aveugles de roquettes et obus de mortier lancés depuis la bande de Gaza vers des agglomérations civiles israéliennes et des points de passage, qui sont totalement inacceptables et aggravent les conditions humanitaires.

22. Le Gouvernement israélien a qualifié la bande de Gaza d'« entité ennemie » le 19 septembre 2007 et imposé un rigoureux régime de bouclage qui a interrompu toutes les exportations à partir de Gaza et fortement limité les importations, y compris celles d'électricité et de carburant. J'ai demandé à Israël de revoir et cesser sa politique consistant à faire pression sur la population civile de Gaza en réponse aux actes inacceptables perpétrés par le Hamas et d'autres militants.

23. En réponse aux tirs de roquettes contre des civils israéliens, Israël a lancé des incursions militaires dans la bande de Gaza et effectué des frappes aériennes contre des militants qui ont souvent fait des morts dans la population civile. J'ai appelé au strict respect du droit international humanitaire par Israël et ses forces armées. Tout en étant conscient des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et en sachant qu'il affirme ne pas viser les civils et prendre soin d'éviter des pertes civiles lorsqu'il a recours à la force militaire, j'ai insisté sur le fait qu'Israël est tenu de ne pas prendre de mesures disproportionnées ni de mettre en danger des civils, et qu'il doit mener des enquêtes approfondies sur les incidents qui ont fait des victimes civiles et veiller à ce que les responsables rendent des comptes.

24. Après plusieurs incursions militaires israéliennes et de violents affrontements à Gaza durant le mois de janvier, ainsi que l'imposition d'un bouclage total de quatre jours, des militants palestiniens ont détruit des pans entiers de la barrière frontalière avec l'Égypte le 23 janvier. Des centaines de milliers d'habitants de Gaza ont franchi la frontière et acheté des vivres, des médicaments et autres fournitures, avant que la frontière ne soit de nouveau bouclée six jours plus tard.

25. En février 2008, après des tirs de roquettes et d'obus de mortier contre Israël, y compris le lancement pour la première fois de roquettes à plus longue portée contre Ashkelon, la situation s'est à nouveau envenimée. L'opération des Forces israéliennes de défense appelée « Hot Winter » (Hiver chaud), lancée le 29 février, a duré cinq jours et a fait plusieurs dizaines de victimes civiles, dont 31 enfants, alors que les tirs de roquettes du Hamas, de plus longue portée, mettaient en danger près

de 250 000 Israéliens. Au cours des mois suivants, les tirs de roquettes et d'obus de mortier se sont poursuivis et un certain nombre d'attaques ont également visé des points de passage entre Israël et Gaza.

26. Les actes de violence et la détresse humanitaire de la population civile de la bande de Gaza causée par la politique de bouclage d'Israël m'ont convaincu de la nécessité d'une nouvelle stratégie plus constructive à Gaza. J'ai préconisé une telle approche en soulignant notamment la nécessité de mettre fin à la violence et d'assurer la réouverture durable des points de passage de Gaza. Le Quatuor s'est associé à mon appel lors de sa réunion à Londres le 2 mai, en encourageant vivement Israël, l'Autorité palestinienne et l'Égypte à s'employer ensemble à formuler une nouvelle stratégie pour Gaza qui assurerait la sécurité de tous ses habitants, mettrait fin à tous les actes de terrorisme, assurerait l'ouverture contrôlée et durable des points de passage de Gaza pour des raisons humanitaires et pour les échanges commerciaux, appuierait le Gouvernement légitime de l'Autorité palestinienne et mettrait en place les conditions permettant l'application de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.

27. Les efforts déployés par l'Égypte ont abouti à un accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hamas qui est entré en vigueur le 19 juin et a généralement été respecté depuis. J'ai accueilli avec satisfaction le cessez-le-feu. Forte de cet accord, l'Égypte a poursuivi ses efforts en vue de parvenir à un accord pour échanger le soldat israélien capturé, Gilad Shalit, contre un certain nombre de Palestiniens actuellement détenus par Israël. J'ai déploré à maintes reprises le fait que la Croix-Rouge internationale se voyait encore refuser l'accès au caporal Shalit, en violation du droit humanitaire international, après plus de deux ans de captivité.

28. La situation dans la bande de Gaza durant la période considérée a été marquée par une crise humanitaire prolongée. Les points de passage de Gaza sont généralement restés fermés, sauf pour les importations destinées à répondre aux besoins humanitaires essentiels. Israël a également imposé des restrictions aux livraisons de carburant, ce qui a eu de vastes répercussions socioéconomiques, y compris de nombreuses coupures d'électricité. Même si l'aide humanitaire a continué de parvenir à Gaza, la capacité industrielle de Gaza est inutilisée en grande partie et plus de 70 000 travailleurs ont été licenciés. Quelque 76 % de la population de Gaza dépendent aujourd'hui de l'aide alimentaire des Nations Unies. Les organismes de l'ONU ont aussi été gravement touchés et ont dû organiser leurs projets selon les priorités. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, la situation humanitaire s'est légèrement améliorée.

29. À Gaza, le Hamas a consolidé sa domination et contrôle directement un nombre grandissant d'institutions. Des affrontements entre factions ont eu lieu et 18 personnes ont perdu la vie dans des combats fratricides en novembre 2007. La reprise des affrontements sanglants entre le Hamas et les partisans du Fatah a fait 11 victimes palestiniennes en août 2008, et près de 200 Palestiniens ont cherché refuge en Israël avant d'être renvoyés à Gaza ou transférés dans des villes cisjordanaises. Au total, 136 Palestiniens ont perdu la vie dans des actes de violence interne entre le 1^{er} septembre 2007 et le 19 août 2008.

30. Je tiens à souligner que l'Autorité palestinienne demeure la seule autorité légitime et que Gaza et la Cisjordanie forment un seul territoire palestinien. Le dialogue visant à réunir Gaza et la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime est essentiel à la poursuite des efforts de relance du processus

de paix. C'est pourquoi j'ai salué la déclaration faite par le Président Abbas le 5 juin 2008, dans laquelle il a demandé la tenue d'un dialogue national entre toutes les parties afin de mettre en œuvre l'initiative de réunification palestinienne lancée par le Président du Yémen et approuvée par le Ministre des affaires étrangères de la Ligue des États arabes en mars 2008.

31. Le Gouvernement israélien s'est également heurté à des difficultés durant la période considérée. La démission du Premier Ministre Olmert le 21 septembre 2008 a ouvert la perspective de voir la nouvelle dirigeante du parti Kadima, la Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni, lui succéder et former un nouveau gouvernement, ou la possibilité de nouvelles élections, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les pourparlers de paix.

32. Je note avec regret que les fonctionnaires palestiniens et internationaux de l'Organisation des Nations Unies ont fait l'objet de restrictions grandissantes à leur liberté de circulation et d'accès dans le cadre de leur travail pour l'Organisation. J'ai examiné ces restrictions avec le Gouvernement israélien et j'espère que la situation s'améliorera à cet égard. À Gaza, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les autres organismes des Nations Unies ont de grandes difficultés à poursuivre leurs activités. La situation humanitaire et sur le plan de la sécurité dans la bande de Gaza rend leur travail à la fois plus important et plus difficile.

33. Dans ces circonstances difficiles, je tiens à rendre hommage au courage et au dévouement des fonctionnaires de l'Organisation qui travaillent dans le territoire palestinien occupé. Je remercie vivement Robert H. Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et le personnel de son bureau, ainsi que la Commissaire générale de l'UNRWA, Karen Koning AbuZayd, et le personnel de l'Agence et de tous les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui continuent de fournir un travail aussi indispensable que remarquable dans le territoire palestinien occupé.

34. Au cours de l'année dernière, des mesures importantes ont été prises en vue d'un règlement pacifique de la question de Palestine, et je demande au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif du processus d'Annapolis. Il ne reste plus beaucoup de temps jusqu'à la date butoir, et il subsiste apparemment de nombreux problèmes à régler. Si les parties ne parviennent pas à un accord de paix d'ici à la fin de l'année, il est essentiel que le processus ne capote pas et qu'il se poursuive de façon à déboucher le plus rapidement possible sur un règlement pacifique de la question de Palestine qui se fait attendre depuis trop longtemps.

35. La situation sur le terrain, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, s'est détériorée dans bien des cas. Il reste beaucoup à faire pour établir les fondements nécessaires à la réussite du processus politique et à l'application durable de tout accord conclu. Les activités d'implantation de colonies doivent cesser entièrement et les restrictions à la circulation et à l'accès doivent être levées. L'Autorité palestinienne doit continuer de s'employer à faire respecter l'ordre public.

36. La question de Gaza demeure critique. Je suis heureux que le cessez-le-feu en vigueur depuis juin 2008 ait été respecté jusqu'à présent. Cela étant, je n'ai que trop

conscience du fait que le cessez-le-feu est par définition un arrangement temporaire qui doit déboucher sur d'autres mesures, à savoir : réouverture des points de passage de Gaza, libération du caporal Gilad Shalit et dialogue en vue de parvenir à la réunification de la Cisjordanie et de Gaza dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime.

37. L'ONU continuera d'œuvrer à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'un règlement régional global, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

V. Le Conseil des droits de l'homme adopte une résolution sur les événements de Beit Hanoun

À sa neuvième session ordinaire, le 24 septembre 2008, le Conseil des droits de l'homme a adopté, par 32 voix contre 9, avec 5 abstentions, la résolution 9/18 sur le suivi de la résolution S-3/1 concernant les violations des droits de l'homme résultant de l'incursion militaire israélienne et du bombardement de Beit Hanoun.

Résolution 9/18

Suivi de la résolution S-3/1 : Violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé et du bombardement de Beit Hanoun

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa résolution S-3/1 du 15 novembre 2006, par laquelle il a décidé d'envoyer d'urgence à Beit Hanoun une mission d'établissement des faits de haut niveau nommée par son Président et chargée, entre autres choses, d'évaluer la situation des victimes, de répondre aux besoins des survivants et de faire des recommandations concernant les moyens de protéger les civils palestiniens contre toute nouvelle attaque israélienne,

1. *Accueille favorablement* le rapport sur Beit Hanoun de la mission d'établissement des faits de haut niveau (A/HRC/9/26);
2. *Demande* à toutes les parties concernées de veiller à ce que soient pleinement et immédiatement mises en application les recommandations de la mission figurant dans ce rapport;
3. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner le rapport de la mission avec la participation des membres de celle-ci;
4. *Regrette* que l'accomplissement de la mission ait été retardé par l'absence de coopération d'Israël, puissance occupante;
5. *Demande* à Israël, puissance occupante, de respecter les obligations que lui imposent le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme;
6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa prochaine session de l'état d'application des recommandations figurant dans le rapport de la mission;
7. *Décide* de rester saisi de la question.

VI. Le Comité spécial de liaison se réunit à New York

Les ministres et les hauts responsables du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens y compris les principaux responsables du Quatuor, se sont réunis, le 22 septembre 2008, au Siège de l'ONU. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, était l'hôte de cette réunion présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, Jonas Gahr Støre. On trouvera ci-après le texte de ses observations liminaires (SG/SM/11802-PAL/2101) :

Je vous souhaite la bienvenue au Siège de l'ONU à l'occasion de cette réunion organisée par le Comité spécial de liaison.

Je me réjouis particulièrement de la présence du Premier Ministre [Salam] Fayyad, qui, depuis plus d'un an qu'il assume ses fonctions au sein de l'Autorité palestinienne, mène une vaste action de réforme et d'autonomisation, en dépit de conditions extrêmement difficiles.

Je remercie également le Directeur général du Ministère des affaires étrangères d'Israël, Aharon Abramovitch, de sa participation et rends hommage au Gouvernement israélien pour son attachement sans faille à ce processus.

Je suis heureux de voir aujourd'hui autant de représentants venus affirmer leur détermination à atteindre notre objectif commun, à savoir créer un État palestinien indépendant, viable et démocratique, et vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité.

Un État palestinien ne peut voir le jour que s'il est mis fin à l'occupation et au conflit.

C'est la raison pour laquelle il faut poursuivre le processus politique actuel lancé à Annapolis, dont le Quatuor débattrait cette semaine et je suis heureux de voir ici réunis tous les principaux responsables du Quatuor ainsi que son représentant, Tony Blair.

Cependant, comme l'a fait savoir le Premier Ministre Fayyad à bon nombre d'entre nous, l'Autorité palestinienne est déterminée à mettre en place les institutions d'un État palestinien bien que le conflit ne soit pas réglé.

Depuis la précédente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue en mai dernier, l'Autorité palestinienne a beaucoup progressé dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la sécurité.

Les donateurs ont montré leur engagement en versant cette année plus de 1,2 milliard de dollars au titre de l'appui budgétaire.

Israël a supprimé certains obstacles en Cisjordanie, et le train de mesures négocié en mai par le représentant du Quatuor, Tony Blair, a commencé à être appliqué.

Mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire plus.

Compte tenu du fait que l'Autorité palestinienne a considérablement amélioré les conditions de sécurité et qu'elle obtient des résultats concrets, que les donateurs et les investisseurs sont prêts à redoubler d'efforts et que le processus politique

traverse une phase particulièrement délicate, il est indispensable d'assouplir la politique de bouclage pour favoriser la croissance de l'économie palestinienne.

Cette mesure est indispensable pour alléger le lourd fardeau que fait peser l'occupation, tout comme le sont le gel véritable des colonies et la poursuite des efforts déployés par les Palestiniens en matière de sécurité, prévus dans la Feuille de route.

Nous ne pouvons rien faire pour mettre fin au conflit et donner à l'Autorité palestinienne des moyens d'action tant que la réalité demeure inchangée sur le terrain.

L'Autorité palestinienne se trouve confrontée à une nouvelle crise financière.

Sans un engagement plus prévisible de la part des donateurs, les fonctionnaires risquent de ne pas percevoir leur traitement à partir de la fin du mois d'octobre. À cet égard, je tiens à remercier le Gouvernement norvégien de sa promesse de fonds supplémentaires.

Je tiens également à encourager l'Autorité palestinienne à s'engager plus avant sur la voie des réformes en continuant de renforcer la sécurité et en accordant une attention plus grande aux questions de gouvernance et de développement social.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler que le Quatuor a convenu cette année même qu'il fallait établir une nouvelle stratégie pour Gaza.

Depuis, un cessez-le-feu a été conclu à la satisfaction générale et a, dans l'ensemble, été respecté.

Toutefois, les problèmes de fond sur les plans humanitaire, sécuritaire et politique n'ont pas été traités.

Sans un accroissement important des importations et la relance de l'économie par les exportations, la population de Gaza continuera d'endurer des conditions de vie très éprouvantes et d'être de plus en plus tributaire de l'aide. Les actions du Hamas ne font qu'aggraver le problème, en séparant chaque jour davantage les institutions palestiniennes de l'Autorité palestinienne elle-même et en interrompant la fourniture des services de base.

Le seul espoir de mettre fin à cette situation repose sur la réunification pacifique de Gaza et de la Cisjordanie, dans le cadre légitime de l'Autorité palestinienne et d'une manière qui n'entrave pas le processus de paix.

Je me félicite de l'attachement du Président [Mahmoud] Abbas et du Premier Ministre Fayyad à cette cause, et soutiens les membres de la Ligue des États arabes pour les efforts qu'ils déploient sans relâche, sous l'impulsion de l'Égypte, en vue de mettre en place des conditions propices à cet égard.

Il est clair que le chemin qui reste à parcourir ne sera pas sans embûches.

Nous devons cependant continuer à faire preuve de la détermination voulue pour continuer d'avancer, jour après jour, dans les travaux de notre programme commun.

C'est dans cet esprit que l'Organisation des Nations Unies continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mobiliser et appuyer ceux qui se sont fixé pour

objectif d'offrir de meilleures conditions socioéconomiques au peuple palestinien et d'avancer sur la voie de la création d'un État palestinien.

C'est donc sur cette note que je vous souhaite à tous une journée de débats très constructive.

VII. Le Quatuor publie une déclaration

On trouvera ci-après le texte de la déclaration du Quatuor qui a été publiée à l'issue de la réunion de ses membres – représentant les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies – qui s'est tenue au Siège de l'Organisation le 26 septembre 2008 (communiqué de presse SG/2143).

Les représentants du Quatuor – Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Javier Solana, Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Benita Ferrero-Waldner, Commissaire chargée des relations extérieures, et Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères de la France – se sont réunis aujourd'hui à New York pour examiner la situation au Moyen-Orient. Tony Blair, représentant du Quatuor, s'est joint à eux.

Le Quatuor a réaffirmé son appui aux négociations israélo-palestiniennes bilatérales et approfondies, et rendu hommage aux parties pour les efforts résolus qu'elles ne cessaient de déployer depuis la Conférence d'Annapolis. Il s'est dit conscient qu'un processus constructif et axé sur les résultats était en cours, et a engagé les parties à continuer à tout faire pour parvenir à un accord avant la fin de 2008. Il a pris note de la portée de ce processus et de l'importance d'en respecter la confidentialité pour en préserver l'intégrité. Le Quatuor a souligné son attachement au caractère irréversible des négociations, à l'instauration d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et au règlement du conflit. Il a exprimé son désir de voir maintenue la solide structure de négociation, mettant en jeu des débats de fond sur toutes les questions, y compris les questions essentielles sans aucune exception, de manière à atteindre les objectifs fixés à Annapolis. Le Quatuor a demandé à nouveau à tous les Palestiniens de s'engager à ne pas recourir à la violence, à reconnaître Israël et à accepter les accords et les obligations antérieurs. Le rétablissement de l'unité entre les Palestiniens sur la base des engagements de l'OLP contribuerait grandement à ce processus.

Le Quatuor a souligné la nécessité d'accroître l'attention portée à l'amélioration de la situation sur le terrain et déclaré que les négociations devaient s'accompagner de progrès visibles et concrets. Il a loué l'Autorité palestinienne pour les résultats encourageants des efforts qu'elle déploie afin de réformer le secteur de la sécurité, faire front aux milices et au terrorisme, et faire respecter l'état de droit dans les zones où elle assure le contrôle de la sécurité. Le Quatuor s'est félicité des récentes mesures prises par le Gouvernement israélien pour lever les restrictions imposées en matière d'accès et de circulation, et a souhaité que de nouvelles mesures soient prises pour améliorer les conditions de vie des civils palestiniens et l'économie. Il a engagé les parties à intensifier leur action concertée en matière de sécurité afin que les Israéliens comme les Palestiniens puissent vivre

en paix et en sécurité. Le Quatuor a en particulier pressé les parties de poursuivre leur coopération pour que le succès enregistré à Djénine puisse être étendu à d'autres grandes agglomérations de la Cisjordanie, et engagé la communauté internationale, y compris les partenaires régionaux, à soutenir ces efforts au moyen d'une assistance ciblée et coordonnée et grâce aux efforts déployés sans relâche par M. Blair, représentant du Quatuor. Le Quatuor a demandé que soient rapidement mis en œuvre les textes issus de la Conférence de Berlin et invité tous les donateurs à verser les contributions annoncées à la Conférence de Paris conformément au Plan palestinien de réforme et de développement. Il s'est félicité de la déclaration datée du 22 septembre faite par le Comité spécial de liaison et a rappelé l'importance d'un partage équitable des charges.

Le Quatuor a fait le point de l'exécution par les parties des obligations que leur impose la Feuille de route en tant que partie intégrante du suivi de la Conférence d'Annapolis. Il s'est dit profondément préoccupé par l'intensification des activités d'implantation, qui a une incidence néfaste sur le climat entourant les négociations et fait obstacle au relèvement économique, et a demandé à Israël de geler toutes ces activités, y compris la croissance naturelle des colonies, et de démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001. À cet égard, le Quatuor a réaffirmé que les parties devaient s'abstenir de toute action qui mettrait en péril la confiance et pourrait compromettre l'issue des négociations. Les principaux responsables du Quatuor ont condamné la récente montée de la violence des colons à l'encontre des civils palestiniens, et demandé instamment que la primauté du droit soit respectée sans discrimination ni exception. Le Quatuor a également condamné les actes de terrorisme visant des Israéliens, notamment toute attaque à la roquette menée depuis les territoires palestiniens, et souligné que les Palestiniens devaient redoubler d'efforts pour combattre le terrorisme, démanteler l'infrastructure de la terreur et promouvoir un climat de tolérance.

Le Quatuor a salué les efforts déployés par l'Égypte en vue de surmonter les divisions interpalestiniennes et de rétablir l'unité entre les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza sous l'Autorité palestinienne légitime. Il s'est félicité du calme qui continuait de régner dans la zone séparant Gaza du sud d'Israël et qui n'avait pour ainsi dire pas été rompu depuis plus de trois mois et a exprimé l'espoir que cette accalmie offrirait un répit supplémentaire à la population civile de Gaza, en permettant notamment aux convois humanitaires et aux marchandises de franchir normalement la frontière, et d'assurer une paix durable le long de la frontière sud d'Israël. Le Quatuor a déclaré qu'il comptait que la circulation des personnes et des marchandises redevienne normale dans les mois qui suivraient, comme le prévoyait l'Accord sur les déplacements et l'accès, et s'est déclaré résolument en faveur du redémarrage immédiat, à Gaza, des projets financés par l'ONU et par d'autres donateurs dont l'exécution avait été interrompue. Ces mesures faciliteraient l'activité économique, réduiraient la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et permettraient de rétablir les liens entre Gaza et la Cisjordanie. Le Quatuor a accueilli avec satisfaction l'offre qu'a faite l'Union européenne de reprendre sa mission de surveillance au point de passage de Rafah. Il a demandé la libération immédiate et sans conditions du caporal israélien Gilad Shalit.

Le Quatuor a salué les efforts déployés en vue d'instaurer une paix globale et un climat de stabilité générale dans toute la région, notamment l'action entreprise par la Turquie en vue de faciliter les négociations indirectes israélo-syriennes. Il a exprimé l'espoir que ces pourparlers iraient en s'intensifiant de façon à aboutir à la

paix conformément au mandat adopté à la Conférence de Madrid. Il a noté l'importance que revêtait l'Initiative de paix arabe comme élément pouvant contribuer de manière décisive à l'avancée du processus et réaffirmé son appui à l'instauration au Moyen-Orient d'une paix juste, durable et globale fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Quatuor a déclaré qu'il avait l'intention de collaborer étroitement avec les parties durant la période décisive qui s'annonçait. Il a estimé que le printemps 2009 pourrait être une période appropriée pour la tenue d'une réunion internationale à Moscou.

Le Quatuor s'est réjoui que les parties aient proposé de lui rendre compte de l'état d'avancement de leurs négociations, compte dûment tenu du caractère confidentiel et bilatéral de ces pourparlers. Il a manifesté le souhait de coordonner une réunion à cet effet qui pourrait se tenir à une date mutuellement convenue.

VIII. Le Conseil de sécurité tient une réunion sur les colonies de peuplement israéliennes

Le Conseil de sécurité s'est réuni, le 26 septembre 2008, en réponse à une lettre datée du 22 septembre 2008, adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/615) concernant la décision que la Ligue arabe a prise de demander une réunion du Conseil de sécurité, au niveau ministériel, sur les activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Des extraits du communiqué de presse publié à l'issue de la réunion (SC/9457) sont reproduits ci-après. Le procès-verbal de la réunion a été publié sous la cote S/PV.5983.

...

Contexte

Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne, la Mission permanente de l'Arabie saoudite lui ayant demandé (document S/2008/615) de convoquer d'urgence au niveau ministériel une réunion pour débattre de la question des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés.

Déclarations

M. Saoud Al-Fayçal, Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, a déclaré que la poursuite des activités de colonisation israéliennes menaçait le processus de paix lancé à Annapolis et l'application du droit international au Moyen-Orient. L'absence de bonne foi et l'intransigeance du Gouvernement israélien à ce sujet ne faisaient qu'aggraver encore davantage le problème. Les colonies de peuplement israéliennes modifiaient la composition géographique et démographique des territoires palestiniens occupés et constituaient sans conteste une violation des accords internationaux. Il était par conséquent pratiquement impossible d'envisager la création d'un État palestinien ou de convaincre les Palestiniens que la paix était réalisable. Israël devait au minimum cesser toute activité de peuplement, à commencer par la délivrance de permis de construire.

M. Al-Fayçal a indiqué que les États arabes s'étaient fermement engagés à conclure un accord de paix mais qu'ils devaient se demander ce qu'il en était d'Israël si celui-ci poursuivait ses activités de colonisation. Certes, la plupart des membres du Conseil avaient unilatéralement condamné la poursuite de ces activités mais il était temps de présenter un front uni sur la question si l'on voulait sauver le processus de paix. Il fallait tenir compte du fait que le monde arabe avait de plus en plus l'impression que cette question n'était pas suffisamment prise au sérieux. Si cette réunion ne débouchait sur rien, M. Al-Fayçal était résolu à revenir devant le Conseil jusqu'à ce que des mesures soient prises.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, a affirmé que la situation dans les territoires arabes occupés s'était détériorée du fait de nouvelles implantations de colonies de peuplement israéliennes. Il y a deux ans, en septembre 2006, les membres de la Ligue des États arabes s'étaient réunis en vue de relancer le processus de paix. La réunion, tenue au niveau ministériel, avait fait apparaître un net consensus à cet égard, l'objectif étant de créer un État palestinien viable en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de mettre fin à l'occupation des terres arabes. Cette initiative prise par la partie arabe avait conduit à la relance du processus de paix.

M. Moussa a indiqué que la Conférence d'Annapolis avait débouché sur la définition de quatre objectifs : création d'un État palestinien viable d'ici à la fin de 2008; reprise de négociations actives entre Palestiniens et Israéliens; cessation immédiate totale des activités de peuplement; accord global sur tous les volets, notamment le volet syrien et le volet libanais. La plupart de ces objectifs n'avaient pas été atteints, et il ne restait plus que trois mois avant la fin de l'année. Aucun signe ne laissait espérer la création prochaine d'un État palestinien. Les négociations n'avaient débouché sur aucun accord et rien n'avait été approuvé ni mis par écrit, ce qui confirmait qu'Israël n'avait pas la volonté politique d'accepter la perspective d'un État palestinien viable qui serait sur un pied d'égalité avec lui.

M. Moussa a déclaré que la persistance d'une telle situation aurait de graves répercussions sur la sécurité de la région ainsi que sur les chances d'une paix israélo-arabe. En outre, alors même que les représentants israéliens et palestiniens se réunissaient, les Israéliens construisaient des colonies de peuplement et modifiaient le paysage sur place, ce qui rendait les négociations caduques. Aucun des engagements pris – détruire les « avant-postes » et supprimer les barrages routiers – n'avait été honoré.

M. Moussa était venu au Conseil ce jour-là pour souligner le fait que l'implantation des colonies était telle qu'elle risquait d'anéantir tout espoir d'un État palestinien viable. Les territoires étaient menacés par des colons violents, au détriment de l'intégrité territoriale et de la stabilité économique et sociale. Les colonies de peuplement étaient de toute façon totalement illégales. Israël avait malheureusement pu poursuivre sa politique en raison de l'immunité qui lui était accordée. Cette situation ne pouvait que promouvoir la violence et la haine.

Il a déclaré que la communauté des États arabes n'avait cessé de respecter les dispositions de l'Initiative de paix arabe, invitant les Israéliens à réexaminer son offre de paix. Il appelait le peuple israélien à se mobiliser contre la politique destructive des colonies de peuplement et à rechercher une coexistence pacifique. Si, au cours des semaines à venir, les efforts déployés pour sauver le processus de paix échouaient, les pays arabes s'adresseraient au Conseil de sécurité pour que des

mesures soient prises. Le Conseil « appartenait » à la communauté internationale et ne pouvait pas se soustraire à ses responsabilités. « Nous ne devons plus suivre des illusions ni tolérer des insultes à notre intelligence et à notre amour-propre ».

Le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, montrant des cartes géographiques représentant le Moyen-Orient à différentes périodes de son histoire, a indiqué qu'Israël construisait des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens depuis 1967 alors que le Conseil avait adopté 10 résolutions pour condamner et interdire ces activités. Il y avait également une résolution sur la question de Jérusalem, par laquelle le Conseil considérait la construction des colonies de peuplement comme un acte illégal. Mais rien n'avait changé. Pour citer un exemple, M. Abbas a montré une carte représentant trois blocs de colonies, où le territoire y était divisé en cantons, ce qui semblait exclure la naissance d'un État palestinien, et donnait à penser que le Président des États-Unis, George W. Bush, n'atteindrait pas l'objectif de créer deux États viables qu'il s'était fixé. La politique de peuplement avait un impact sur bien d'autres questions fondamentales, telles que l'eau, les frontières et Jérusalem, sans compter qu'elle risquait de saper le processus de paix.

M. Abbas a rappelé qu'aux termes du premier point de la Feuille de route, il fallait mettre fin à la politique d'implantation. Les activités de colonisation se poursuivaient néanmoins sans relâche et la même politique restait en vigueur jusqu'aux rives du Jourdain. Comment pouvait-il alors justifier devant son peuple la poursuite des négociations? Les Palestiniens faisant tout ce qu'ils pouvaient pour honorer leurs engagements, les Israéliens devaient, quant à eux, cesser leurs activités de colonisation. Quant aux avant-postes, le Gouvernement israélien lui-même en considérait une bonne partie comme illégaux et de nombreux pays lui demandaient de ne plus en ériger, mais en vain.

Toutes les parties avaient convenu que les villes situées autour de Jérusalem ne devaient subir aucune transformation mais la réalité était tout autre. Le Gouvernement israélien avait accusé le maire de Jérusalem mais M. Abbas se demandait comment un maire pouvait faire fi de la politique nationale. Il ne comprenait pas pourquoi Israël poursuivait les négociations s'il n'avait pas l'intention de mettre fin à sa politique de colonisation. Les colons avaient perpétré des actes d'agression et envahi les villages mêmes où ils avaient assiégé les terres.

M. Abbas a indiqué que les Palestiniens avaient accepté beaucoup de constructions sur leurs territoires mais qu'ils ne pouvaient plus tolérer la poursuite des violations, et que si la paix ne triomphait pas, on pouvait se demander jusqu'où irait la violence, et pas seulement en ce qui concerne la région. Les Palestiniens étaient contre la violence sous toutes ses formes, mais si on ne parvenait pas à une paix véritable, il se demandait ce qu'il faudrait faire. Puisque le Conseil de sécurité avait la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, M. Abbas le pria de s'acquitter des devoirs que lui imposait cette responsabilité.

M^{me} Gabriela Shalev (Israël) a déclaré que, si un étranger était présent parmi eux, il aurait l'impression que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie étaient le principal obstacle à la paix dans la région et que le coup d'État violent du Hamas à Gaza ou encore les attaques de missiles contre Israël n'étaient pas en cause. Ce même étranger considérerait comme sans importance le fait que l'Iran essayait de mettre au point des armes nucléaires et qu'il appuyait le Hezbollah et le Hamas. Mystérieusement, tous les orateurs précédents avaient omis

d'en parler. Ainsi, les colonies de peuplement israéliennes apparaissaient – bien qu'à tort – comme le problème principal. Mais Israël connaissait les réalités de la situation et savait bien que chacune des deux parties s'efforçait de parvenir, grâce à des négociations sur le terrain, et non pas à des débats au Conseil de sécurité, à une solution réelle au différend israélo-arabe.

M^{me} Shalev a affirmé qu'Israël restait déterminé à parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient et à une solution à deux États, qu'il était disposé à parler de tous les aspects relatifs à ce conflit et qu'il était prêt, si les conditions le permettaient, à faire des sacrifices douloureux pour parvenir à la paix. Israël voulait la paix. « J'aimerais aussi dire clairement que les colonies ne sont pas un obstacle à la paix – ou plutôt qu'elles ne sont pas l'obstacle à la paix. Oui, nous comprenons que la question des colonies est une question délicate pour nos voisins. Elle l'est tout autant pour nous en raison du lien historique entre le peuple juif et la terre biblique ». Néanmoins, les colonies n'étaient pas le problème majeur. Elles étaient un autre moyen qui permettait de s'en prendre à Israël et de ne pas aborder les réalités sur le terrain.

M^{me} Shalev a indiqué qu'aucun progrès ne pourrait s'accomplir sans l'ouverture d'un véritable dialogue, sans la libération de l'otage israélien, le caporal Gilad Shalit, et sans l'arrêt des attentats terroristes. Il fallait commencer par éliminer toutes les menaces qui faisaient obstacle à la paix. Même si le processus de paix était essentiellement un processus bilatéral entre les Palestiniens et les Israéliens, le reste du monde arabe avait également un rôle important à jouer. Les pays de la région pouvaient appuyer ce processus en préparant leurs peuples à comprendre que la paix exigeait certains sacrifices et en enseignant à tous les enfants du Moyen-Orient les valeurs de la tolérance et les bienfaits de la coexistence. Le monde arabe devait condamner le terrorisme et l'incitation au terrorisme, et rejeter l'extrémisme, comme par exemple les provocations anti-Israël et antisémites venimeuses du Président iranien, Mahmoud Ahmadinejad.

« Israël comprend ses responsabilités vis-à-vis de la paix. Aux prises avec le débat du Conseil de sécurité aujourd'hui, nous ne pouvons que nous demander si vous, les dirigeants arabes, comprenez vraiment vos responsabilités? » a demandé M^{me} Shalev. Israël avait prouvé que la question des colonies de peuplement, aussi délicate qu'elle fût, n'était pas un obstacle à la paix quand les conditions étaient favorables.

M^{me} Shalev a affirmé que le Moyen-Orient était dans une phase critique et que les États arabes modérés se trouvaient face à deux voies. L'une d'elles était jonchée de prétextes et d'alibis qui ne tenaient pas tandis que l'autre permettrait de jeter les fondations d'une paix juste et durable. La séance de ce jour-là semblait se rapprocher dangereusement de la première option. « Qu'est-ce qui pourrait être plus symbolique, par un contraste encore plus frappant avec la présente séance du Conseil de sécurité, que la réunion qui a eu lieu récemment dans ce bâtiment, deux étages en dessous, entre le Président Shimon Peres et le Président Mahmoud Abbas? » C'étaient de telles réunions bilatérales qui ouvraient la voie à de véritables progrès. C'était le seul moyen de parvenir à la paix.

M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères de la France, a déclaré que la réunion de ce jour-là était importante car la colonisation s'était accélérée depuis la Conférence d'Annapolis. Son pays, tout comme le reste de l'Union européenne, estimait que l'implantation de colonies de peuplement était illégale,

entravait le processus de paix et compromettrait la viabilité d'un futur État palestinien. Aux yeux de la France, il ne pouvait y avoir de paix sans arrêt total et immédiat de la colonisation.

M. Kouchner a, en outre, affirmé que les récents messages du Président iranien étaient inacceptables, et appelé l'Autorité palestinienne à combattre le terrorisme. Il s'est félicité de la réforme des services de sécurité palestiniens et espérait que l'évolution de la situation à Gaza déboucherait sur des progrès et sur la libération de l'otage israélien. Affirmant que la paix ne pourrait triompher sans la création d'un État palestinien viable, il a demandé instamment au Conseil de faire ce qu'il pouvait pour faciliter la réalisation de cet objectif. Il a prié instamment les deux parties de prendre des mesures audacieuses en faveur de la paix, leur affirmant que son pays les soutiendrait.

M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis, a déclaré que son pays, le Président Bush et elle-même étaient très attachés au processus d'Annapolis et qu'ils étaient déterminés à favoriser le retour d'une paix durable au Moyen-Orient et à garantir la création d'un État palestinien. L'année dernière, il n'existait pas de processus de paix. Aujourd'hui, il y en avait un viable et solide, et les Israéliens et les Palestiniens poursuivaient leurs négociations. Notant la rencontre ce jour-là entre le Président Peres et le Président Abbas, ainsi que d'autres réunions, elle a indiqué que le Quatuor – instance appropriée pour de tels débats – se réunirait le jour même pour débattre du processus d'Annapolis.

M^{me} Rice a indiqué que le processus d'Annapolis devait non seulement permettre de favoriser la tenue de négociations politiques, mais aussi d'accomplir des progrès sur le terrain et de conduire Israël et les Palestiniens à respecter les obligations découlant de la Feuille de route. La communauté internationale avait également des obligations : appuyer les parties dans leurs négociations bilatérales; insister pour que toutes les parties se conforment aux obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route; fournir une aide financière à l'Autorité palestinienne. Les États-Unis s'étaient donné beaucoup de mal pour soutenir l'Autorité palestinienne. M^{me} Rice espérait que les États de la région honorerait leurs promesses rapidement et intégralement, de façon à ce que l'Autorité palestinienne remplisse ses obligations vis-à-vis de son peuple.

M^{me} Rice a déclaré que les États de la région devaient réfléchir à la façon dont ils pourraient tendre la main à Israël, de manière à démontrer dans les mots comme dans les faits que pour parvenir à une solution globale, Israël devait être partie intégrante du Moyen-Orient et le rester. La communauté internationale se devait de condamner clairement et fermement le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes. On ne pouvait pas tolérer des propos comme ceux qui avaient été prononcés à l'ONU lorsque le Président iranien avait déclaré qu'un État Membre devait être effacé de la surface du globe. Les États-Unis demanderaient que le Conseil se réunisse à nouveau pour se saisir du problème que posait l'appel d'un État Membre à détruire un autre État Membre.

M. Noer Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, a déclaré que les colons israéliens n'ayant cessé de s'appropriier plus d'espace, les revendications palestiniennes s'étaient évanouies, ce qui rendait d'autant plus improbable la perspective d'un État palestinien viable. Avec le doublement des implantations israéliennes en Cisjordanie pendant l'année 2007 et le projet de bâtir

de nouvelles colonies en 2008, l'espoir d'une solution prévoyant deux États s'amenuisait.

Les activités d'implantation israéliennes étaient une violation flagrante du droit international. Ainsi, semblant viser à modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, elles contrevenaient aux dispositions de la Convention de Genève régissant les obligations d'une puissance occupante. De plus, il était clairement stipulé dans la quatrième Convention de Genève que la Puissance occupante ne pourrait procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle, et selon les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'acquisition de territoire par la force était inadmissible.

M. Wirajuda s'associait au Secrétaire général et au Quatuor pour demander à Israël de mettre un terme à toutes les activités de colonisation, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à s'acquitter des obligations que lui imposait la Feuille de route, comme convenu à Annapolis. Il attachait une importance toute particulière au rôle du Conseil de sécurité dans le règlement du problème des colonies de peuplement et estimait que le Conseil pourrait demander à Israël de démanteler bientôt les colonies de peuplement existantes, comme il l'avait fait en 1980.

M. Karel De Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique, a déclaré que l'Union européenne et son pays estimaient depuis longtemps que les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, et en d'autres endroits, étaient illégales au regard du droit international et menaçaient la viabilité du processus de paix. Le Conseil se devait donc d'assumer toutes ses responsabilités en la matière. Les réunions prévues à cet égard devaient néanmoins porter sur l'ensemble de la situation, et pas sur un seul problème, et couvrir tous les points, tels que le rôle du Hamas et de ses alliés, en vue de progresser sur la voie de la paix.

Compte tenu du contexte, les négociations devaient donc se poursuivre, mais devaient s'accompagner de progrès sur le terrain. Les Palestiniens devaient poursuivre leur réforme structurelle et Israël devait geler l'implantation des colonies et lever les restrictions à la circulation en Cisjordanie. Les deux parties devaient continuer de coopérer ensemble dans tous les domaines possibles et ne pas oublier les 2 millions de Palestiniens de la bande de Gaza. M. de Gucht a condamné la campagne menée par le Hamas pour prendre le contrôle de cette zone, soulignant que l'autonomie palestinienne devait être renforcée sous le mandat du Président Abbas.

M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, a déclaré qu'après la Conférence d'Annapolis, son pays avait pensé que la colonisation dans les territoires palestiniens occupés cesserait. Ces colonies étaient illégales et modifiaient les faits sur le terrain, tout en étant un obstacle important au processus de paix. Le Conseil devait exiger d'Israël de geler immédiatement et intégralement la construction de colonies de peuplement, y compris leur croissance naturelle, et de démanteler les avant-postes créés depuis mars 2001, de manière à ne pas changer la situation sur le terrain et à ne pas compromettre les négociations sur le statut définitif.

M^{me} Zuma a continué d'encourager Palestiniens et Israéliens à poursuivre leurs négociations pour atteindre l'objectif de la création d'un État de Palestine

indépendant, économiquement viable et vivant aux côtés d'Israël, les deux États jouissant de frontières sûres et internationalement reconnues. Elle a réaffirmé que la responsabilité première de la paix et de la sécurité incombait aux deux parties, mais que le Conseil devrait également jouer son rôle et ne pas négliger la situation.

M. Franco Frattini, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, a déclaré qu'il était important que les derniers mois de négociations avant la fin de l'année donnent des résultats concrets. Malheureusement, le temps ne jouait pas en faveur de la paix. L'Italie poursuivrait, aux côtés des autres États européens, les efforts engagés pour donner suite au processus d'Annapolis. La sécurité d'Israël n'était pas négociable et ne pouvait être véritablement garantie que si l'État palestinien disposait d'institutions solides se fondant sur la primauté du droit. Il était également essentiel que les pays arabes continuent eux aussi d'appuyer solidement, sur les plans politique et économique, les efforts du Président Abbas.

Les politiques israéliennes en vigueur en matière de colonies de peuplement ne semblaient nullement faciliter la situation. La modération était vitale pour le processus de paix. Tout en sachant qu'il s'agissait d'une question délicate pour Israël, M. Frattini exhortait les dirigeants israéliens à y réfléchir, à rétablir la légalité internationale et à éviter de saper la crédibilité des négociateurs palestiniens devant l'opinion publique. La situation dans la bande de Gaza ne saurait être oubliée. L'aggravation de la situation humanitaire et la détérioration progressive du respect des droits de l'homme étaient une source de grande préoccupation. Il fallait aussi que cesse cette menace constante que faisait peser le Hamas sur Israël, et que le caporal Shalit soit libéré.

Israël serait appelé à prendre des décisions difficiles. Ses dirigeants avaient reconnu publiquement qu'il était de l'intérêt supérieur d'Israël d'avoir à ses frontières un État palestinien démocratique. L'objectif ultime était la paix entre les Israéliens et les Palestiniens, mais également entre Israël et tous les pays arabes. En ce qui concerne le Liban, M. Frattini s'est félicité des importantes avancées politiques des derniers mois mais s'est dit encore préoccupé par la résurgence de la violence. Il espérait que les engagements pris par la Syrie se concrétiseraient rapidement. Il croyait aussi que les négociations entre la Syrie et Israël contribueraient à la stabilisation de la région. La sécurité au Moyen-Orient étant une priorité majeure, on se devait de faire face à la grave menace que faisait peser chaque jour l'Iran.

M. Bruno Stagno Ugarte, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, a déclaré que chaque nouvelle colonie de peuplement était un nouvel obstacle au retour de la paix. Ni le Conseil ni Israël ne devait ignorer le large consensus qui s'était formé contre la colonisation. Son pays n'ignorait pas non plus les autres engagements à remplir par chacune des deux parties pour faire avancer le processus de paix. Le Costa Rica avait rapidement reconnu que la création de deux États indépendants s'imposait. Le plan de partage proposé par les États-Unis était allé dans ce sens mais d'autres États l'avaient fait échouer et devaient reconnaître leur responsabilité à cet égard.

Faisant référence aux nombreux obstacles qui entravaient le retour de la paix, M. Ugarte déplorait en particulier les propos de l'Iran qui avaient rendu les choses plus difficiles. Dans l'intervalle, les Palestiniens avaient néanmoins continué de jeter les fondations mêmes d'un État, que le Costa Rica avait décidé de reconnaître cette année-là. Aucune des parties n'avait fait tout ce qu'il fallait pour mettre fin au

conflit; il leur fallait reconnaître que la paix avait un prix, mais que ce prix serait moins élevé que celui du maintien de la violence. Compte tenu du fait que les pays de la région commençaient à s'entendre sur les principaux points d'un accord de paix, M. Ugarte exhortait les parties à prendre des dispositions pour faire aboutir le processus, en réaffirmant leurs engagements et en réglant les questions en suspens.

Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. David Miliband, a souligné qu'il était essentiel de reconnaître que le processus de paix au Moyen-Orient était un processus qui exigeait que toutes les parties soient considérées comme légitimes. La communauté internationale devait démontrer par des mots et par des actes qu'elle contribuait à son bon déroulement si l'on ne voulait pas écarter la possibilité d'une solution à deux États. Le processus d'Annapolis avait montré que les États-Unis avaient un rôle de chef de file à jouer dans la recherche d'un règlement. Il n'était pas d'accord pour dire que c'était un processus inutile. Des progrès avaient été accomplis pendant les neuf mois précédents, notamment au niveau des réformes.

La responsabilité de la communauté internationale était de réaffirmer son appui au processus d'Annapolis. Les parties devaient s'en tenir à ce qui serait un processus requérant des compromis. Il fallait également obtenir un appui concret de la communauté internationale. À cet égard, le Royaume-Uni aidait l'Autorité palestinienne à développer ses infrastructures de sécurité. Toutes les parties devaient soutenir les perspectives de paix.

La construction des colonies était une erreur et devait cesser. Seul un État palestinien à l'abri du risque pourrait contribuer à la sécurité. L'armement du Hezbollah représentait une menace pour la paix dans la région. Les propos qu'avait tenus le Président Ahmadinejad étaient scandaleux et ne reflétaient pas la façon dont on devait parler d'un autre État Membre de l'ONU. M. Miliband regrettait que les participants ne se soient pas mis d'accord pour dénoncer ces remarques. Si on ne faisait pas fond sur les progrès accomplis à Annapolis, on courrait vraiment le risque de faire un pas en arrière. Il fallait insuffler un nouvel élan. Les peuples de la région ne pouvaient se permettre de connaître un autre demi-siècle de conflit. Ils avaient besoin d'une direction forte qui se préoccupe plus du futur que du passé.

M. Gordan Jandroković, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la Croatie, a déclaré que son pays continuait d'être guidé par le mot « espoir » lorsqu'il examinait la situation au Moyen-Orient. Il fallait soutenir la poursuite des négociations et les compromis nécessaires. Il était conscient également qu'il fallait effectuer des progrès concrets sur le terrain. La question des colonies de peuplement était délicate et difficile et faisait l'objet d'une attention très soutenue de la part des acteurs et des partenaires internationaux. Il espérait que les réunions de haut niveau qui étaient prévues à cet égard les jours suivants déboucheraient sur des résultats positifs.

Aucune des obligations découlant de la Feuille de route ne pouvait être envisagée séparément des autres. Les deux parties s'efforçaient d'améliorer les conditions sur le terrain; la situation en Cisjordanie avait cessé de se détériorer. Il a prié les donateurs de continuer à soutenir le processus d'édification de l'État palestinien, dont dépendait aussi la sécurité d'Israël. Le processus de paix se trouvait à un moment charnière et il fallait s'employer en priorité à appuyer les négociations.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères et Émissaire spécial de la Fédération de Russie au Moyen-Orient, M. Alexander Sultanov, a indiqué que le problème examiné ce jour-là était l'un des plus délicats de la question. L'approche retenue pour régler ces problèmes devrait faire fond sur les résolutions du Conseil, notamment la résolution 242 (1967). Les activités de colonisation étaient illégales et les restrictions imposées à la liberté de circulation des Palestiniens avaient été l'une des pommes de discorde dans les négociations d'Annapolis. Il a rappelé l'accord commun annoncé à l'issue de la réunion d'Annapolis dans lequel les parties s'étaient engagées à s'acquitter immédiatement des obligations qui leur incombaient au titre de la Feuille de la route, qui exigeait le gel de toutes les activités de colonisation, y compris la croissance naturelle des colonies.

M. Sultanov a indiqué que les parties devaient donc s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient créer de nouvelles réalités sur le terrain. Les Palestiniens devaient eux aussi remplir pleinement leurs obligations, notamment dans le domaine de la sécurité. Il importait alors d'exhorter les parties à poursuivre les pourparlers afin de régler le problème du statut définitif, notamment la question des colonies. Tel était l'objectif qu'entendait poursuivre la Fédération de Russie en tant que membre du Quatuor et en tant qu'État.

M. Giadalla Ettalhi (Libye) a déclaré qu'il hésitait à prendre la parole car il se souvenait que cette question-là figurait à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis près de 60 ans, pendant lesquels il avait adopté une série de résolutions, dont aucune n'avait été mise en œuvre. Le Conseil s'était même souvent abstenu d'agir, en dépit de la gravité des faits. Peut-être une nouvelle phase s'amorçait-elle avec cette réunion pendant laquelle un groupe d'États avait été autorisé à prendre la parole devant le Conseil? Chaque fois que les Israéliens entamaient des négociations, la colonisation s'accélérait, mais depuis les pourparlers d'Annapolis, elle s'était accrue d'une manière sans précédent. Les Israéliens eux-mêmes en faisaient état.

Il a déclaré que la colonisation n'entravait pas seulement le processus de paix; elle sabotait l'idée même d'un État palestinien indépendant et constituait une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Un rapport israélien montrait qu'elle avait un impact sur les droits des Palestiniens et qu'elle était menée à des fins d'expansion. Les colons s'en prenaient aux Palestiniens quotidiennement. Ils avaient récemment incendié des oliveraies et perpétré des attaques qui s'étaient soldées par de nombreux morts et blessés. En outre, la mise en place d'entités judiciaires parallèles avait conduit à un système d'apartheid. M. Ettalhi a souligné que la politique de colonisation était une politique systématique qui procédait de la conviction selon laquelle les territoires palestiniens appartenaient à Israël, ce qui était une notion dangereuse.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) a déclaré que sa délégation partageait les profondes préoccupations exprimées tant par les membres du Conseil que par la Ligue arabe à sa réunion ministérielle tenue au Caire sur les activités de colonisation illégales menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il était extrêmement préoccupant de constater qu'Israël avait presque doublé la construction de colonies en Cisjordanie occupée depuis 2007. La délégation de M. Minh s'associait à la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés dans sa déclaration sur la Palestine, qui

soulignait l'illégalité de la construction et de l'expansion par Israël de ses colonies de peuplement, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée.

La poursuite et l'expansion par Israël de ses colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés étaient non seulement un sérieux obstacle à la tenue effective de pourparlers de paix israélo-palestiniens – qui avaient repris après une année d'interruption – mais constituaient une violation flagrante du principe « terre contre paix », l'une des pierres angulaires du processus de paix au Moyen-Orient. Il a demandé instamment à Israël de cesser ces pratiques illégales, y compris les mesures visant à modifier le statut, le caractère et la composition démographique de Jérusalem-Est, et de respecter et de mettre intégralement en œuvre les résolutions 446 (1979), 452 (1979) et 465 (1980), ainsi que les autres résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité sur la question des colonies de peuplement israéliennes. Les activités de colonisation d'Israël ne feraient qu'exacerber le ressentiment et l'antagonisme entre Israël et le peuple palestinien, ce qui nuisait aux intérêts à long terme d'Israël en matière de sécurité.

M. Li Kexin (Chine) a déclaré que la Conférence d'Annapolis avait été une excellente occasion d'instaurer la paix au Moyen-Orient et la communauté internationale attendait, pleine d'espoir, de voir des résultats concrets. Les mois précédents, les dirigeants israéliens et palestiniens s'étaient rencontrés régulièrement. Cependant, comme on l'avait indiqué au Conseil la semaine précédente, le processus de négociation souffrait d'importantes lacunes, et il fallait que les pourparlers politiques débouchent sur des résultats concrets.

M. Kexin a dit qu'on ne pouvait pas négliger la gravité de la situation sur le terrain sachant qu'elle était au centre des négociations et des préoccupations. La situation à Gaza avait continué de se détériorer et le peuple palestinien de Cisjordanie rencontrait de nombreuses difficultés au quotidien. Israël avait poursuivi la construction de colonies, ce qui non seulement constituait une violation de ses obligations mais aussi entravait les pourparlers de paix et mettait en péril la création de deux États vivant côte à côte.

M. Kexin a demandé à Israël de répondre positivement aux appels de la communauté internationale, à savoir de geler toute nouvelle construction de colonies. Les parties concernées devaient faire montre de bonne volonté en remplissant les obligations qui leur incombaient au titre de la Feuille de route et ne devaient pas attendre l'autre partie pour entamer la démarche. La réunion du Quatuor qui se tiendrait le même jour aiderait à accélérer le processus de négociation.

M. Ricardo Alberto Arias (Panama) s'est dit conscient que le conflit au Moyen-Orient ne se résumait pas à un seul problème et qu'il était bien plus complexe. Il a indiqué qu'il soutenait l'appel à une cessation immédiate de la construction de colonies dans les territoires palestiniens, qui constituait un obstacle à la paix.

M. Bedouma Alain Yoda, Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération régionale du Burkina Faso, a réitéré l'appel au dialogue qui permettra de progresser plus rapidement sur la voie de la création de deux États indépendants qu'appelle de ses vœux la communauté internationale. Après la Conférence d'Annapolis, une volonté politique était nécessaire pour transformer ce désir en réalité. Il y avait eu, récemment, quelques signes encourageants mais pas

suffisamment pour rétablir la confiance. Les menaces dont Israël ne cessait de faire l'objet ne faisaient rien pour faciliter les choses. D'autres initiatives régionales s'étaient avérées très utiles et méritaient l'appui du Conseil.

IX. Le Rapporteur spécial présente son rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés

Le 28 septembre 2008, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a présenté, conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, son premier rapport depuis qu'il a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2008. On trouvera ci-après le résumé du rapport (A/63/326) :

Le présent rapport, qui est le premier soumis par Richard Falk, porte sur le respect des normes internationales humanitaires et relatives aux droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, au cours du premier semestre 2008. Une attention particulière y est accordée aux conséquences d'une occupation prolongée durant laquelle les directives de l'ONU relatives au respect des droits reconnus par la loi ont été systématiquement ignorées.

Il est également pris note de l'entreprise liée à la relance du processus de paix lors du sommet d'Annapolis de décembre 2007, en particulier du fait que l'on comptait qu'Israël gèlerait l'expansion des colonies et assouplirait les restrictions à la circulation imposées en Cisjordanie. Il est décourageant de constater que les faits montrent que les colonies se développent et que de nouvelles restrictions sont imposées en Cisjordanie.

Il est en outre fait état de la violation du droit international humanitaire liée à l'existence du mur de séparation, et des victimes palestiniennes, notamment parmi les enfants, à cause du recours excessif des Israéliens à la force pour mettre fin à des manifestations non violentes. L'attention est par ailleurs appelée sur les exactions commises par Israël aux points de passage de la frontière, le harcèlement et les agressions dont sont victimes les journalistes palestiniens étant particulièrement préoccupants. Le rapport porte essentiellement sur la crise en matière de soins de santé, spécialement à Gaza.

Le Rapporteur spécial déplore qu'Israël n'applique pas les recommandations de la Cour internationale de Justice, que l'Assemblée générale a faites siennes, et appelle à une définition plus claire des droits du peuple palestinien en recommandant que l'Assemblée générale recueille un avis juridique sur la mesure dans laquelle l'occupation met en danger la réalisation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

09-21622 (F) 180209 180209

0921622